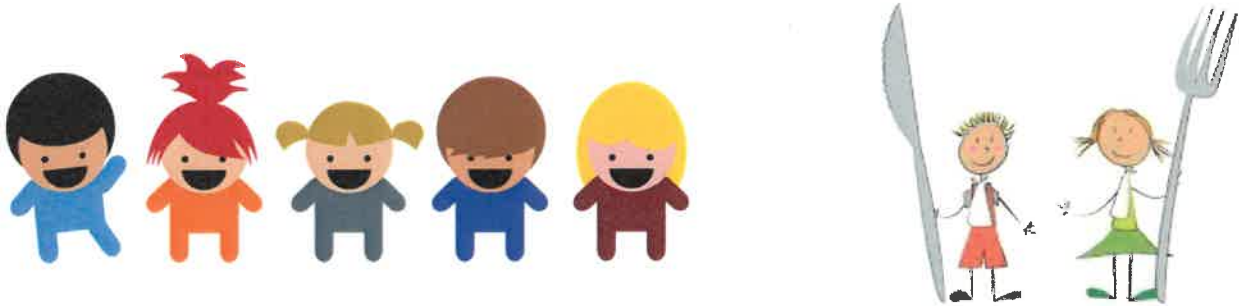




Formulaire d'inscription aux services périscolaires :
Garderie et Restaurant scolaire



**À retourner en Mairie complété, signé et
avec les pièces justificatives
au plus tard le 25 juin 2021**



NOM DE LA FAMILLE :

Enfant(s) concerné(s) par l'inscription

NOM	PRÉNOM

RESPONSABLE(S) DE (DES) L'ENFANT(S)

Situation familiale : Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Vie maritale Célibataire Veuf(ve)

Représentant légal 1

Mère Père Autre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP – Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Tél. professionnel :

Mail :

Adresse mail de réception des factures :

Oui Non

Représentant légal 2

Mère Père Autre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP – Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Tél. professionnel :

Mail :

Adresse mail de réception des factures :

Oui Non

RÉGIME (cadre à renseigner impérativement)

Allocataire CAF (régime général)

Régime spécial (MSA ou autre)

Sans régime

Nom et prénom de l'allocataire

.....

N° allocataire

.....

Qui devons-nous contacter si le(s) responsable(s) de l'enfant est (sont) injoignable(s) ?

NOM – PRÉNOM	LIEN ENTRE LA PERSONNE ET L'ENFANT	TÉLÉPHONE

Qui, à part vous-même, est autorisé à récupérer votre (vos) enfant(s) ?

5 personnes au maximum et ce, à l'exclusion de tout mineur.

Joindre la copie de la carte nationale d'identité de toutes les personnes autorisées.

NOM – PRÉNOM	LIEN ENTRE LA PERSONNE ET L'ENFANT	TÉLÉPHONE

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

J'autorise les prises de photos / vidéos et leur diffusion sous toutes formes à des fins représentatives des activités périscolaires (magazine municipal, manifestations périscolaires...)

Oui

Non

Signature des deux parents ou du représentant légal

ATTESTATION ET VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Je soussigné(e) M..... Représentant légal,

- Déclare que les informations indiquées sur ce présent formulaire sont exactes ;
- Confirme l'inscription aux services conformément aux souhaits indiqués ;
- M'engage à prévenir la Mairie de tout changement éventuel (*adresse, téléphone, problème de santé, situation familiale...*)
- Atteste avoir pris connaissance des tarifs, règlements et modalités de facturation des services concernés ;
- Déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance « RESPONSABILITÉ CIVILE » ;
 Assureur :
 Adresse :
 N° de contrat :
 garantissant mon (mes) enfant(s) pour les préjudices qu'il(s) pourrait(ent) occasionner ou les accidents qui pourraient lui (leur) advenir.
- Décharge la municipalité de CORSEUL, de toute responsabilité.

À CORSEUL,

le

**Signature des parents ou
du représentant légal**

IDENTIFICATION DE L'ENFANT (une fiche par enfant)

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Sexe : F MClasse fréquentée :
(entourez la réponse)PS MS GS
CP CE1 CE2 CM1 CM2**ACCUEIL GARDERIE****Inscription** Matin Soir Régulier Occasionnel**Facturation (ne pas fournir si RIB identique à l'année dernière)** Opte pour le prélèvement automatique Refuse le prélèvement automatique

Possibilité d'aide aux devoirs

 OUI NON**DÉCHARGE****(à compléter obligatoirement pour les enfants des classes élémentaires)****Si vous autorisez que votre enfant rentre seul après la classe**, il doit être en dehors de l'enceinte de l'école après 16h30 et se trouve ainsi sous votre responsabilité.J'autorise mon (mes) enfant(s) à rentrer seul(s) après la classe À l'inverse, **si vous ne l'autorisez pas à rentrer seul**, il sera automatiquement pris en charge par l'équipe périscolaire, qu'il soit inscrit ou non. **Cette prise en charge sera facturée.**Je n'autorise pas mon (mes) enfant(s) à rentrer seul(s) après la classe **RESTAURANT SCOLAIRE****(abonnement pour l'année scolaire sans possibilité de changement en cours d'année)****Inscription** Régulier Occasionnel 4 jours par semaine
 2 jours par semaine
(à déterminer en début d'année)
 Lun Mar Jeu Ven**Inscription en Mairie 48h avant****Facturation (ne pas fournir si RIB identique à l'année dernière)** Opte pour le prélèvement automatique Refuse le prélèvement automatique (facture)

Allergie(s) ou intolérance(s) alimentaires

 OUI NON**Projet d'Accueil Individualisé (à fournir obligatoirement)** OUI NON

Informations complémentaires

Port de lunettes, lentilles, appareils auditifs, dentaires, etc. :
.....

FICHE SANITAIRE <i>(elle permet de recueillir les informations nécessaires concernant votre enfant en cas de problème)</i>	
<p>Renseignements médicaux</p> <p>Votre enfant suit-il un traitement médical particulier ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Est-il asthmatique ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>A-t-il des allergies médicamenteuses ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>A-t-il d'autres allergies (pollen...) ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>Si oui, précisez l'allergie, la cause et la conduite à tenir (si automédication, merci de le signaler)</p> <p>Si oui, précisez :</p>
<p>Votre enfant a-t-il contracté les maladies suivantes ? <i>si oui, précisez les dates</i></p> <p>RUBÉOLE <input type="checkbox"/> OUI..... <input type="checkbox"/> NON</p> <p>COQUELUCHE <input type="checkbox"/> OUI..... <input type="checkbox"/> NON</p> <p>SCARLATINE <input type="checkbox"/> OUI..... <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>ROUGEOLE <input type="checkbox"/> OUI..... <input type="checkbox"/> NON</p> <p>VARICELLE <input type="checkbox"/> OUI..... <input type="checkbox"/> NON</p> <p>OREILLONS <input type="checkbox"/> OUI..... <input type="checkbox"/> NON</p> <p>ANGINE <input type="checkbox"/> OUI..... <input type="checkbox"/> NON</p> <p>AUTRE(S) <input type="checkbox"/> OUI..... <input type="checkbox"/> NON</p>
<p>Votre enfant a-t-il des problèmes de santé ? (maladie, accident, opération, crises convulsives, hospitalisation, rééducation....)</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>Si oui, précisez les dates et les précautions à prendre</p>
<p>Vaccinations obligatoires</p> <p>DTP <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (Diphtérie/Tétanos/Poliomyélite)</p>	<p>Date du dernier rappel</p>

NB : La loi du 30 décembre 2017 rendant 11 vaccins obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans nés après le 1^{er} janvier 2018 est effective depuis le 1^{er} janvier 2018. Ces vaccinations seront exigibles dès 2021 pour l'entrée en collectivité de votre (vos) enfant(s) en petite section, sauf contre-indication médicale reconnue.

RAPPEL : Les personnels ne sont pas autorisés à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants aux enfants, sauf quand un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) en a précisément déterminé les conditions et les circonstances. Des P.A.I. peuvent être signés à la demande des familles, pour permettre à des enfants souffrant de troubles de santé ou d'allergies de fréquenter les accueils périscolaires.

Je soussigné(e), _____ parents, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure, à prendre le cas échéant, toutes mesures médicales rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

DATE :

SIGNATURE DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LÉGAL :

RÈGLEMENT DU SERVICE DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Coordonnées du service : 02.96.27.97.25 / contact@corseul.fr

- L'accueil périscolaire est un service municipal assurant l'encadrement des enfants **en dehors des heures de classe.**
- Les horaires sont les suivants : - 7h15 - 8h50 (matin) / - 16h30 - 18h30 (après-midi) **prévenir si au-delà de 18h30**
- Une facture par enfant vous sera adressée chaque mois. Le règlement devra être effectué auprès de la Trésorerie de PLANCOËT.
- Les parents doivent impérativement accompagner leur enfant le matin. Ils doivent s'assurer que l'animateur est présent et que l'enfant est bien inscrit.
- Le soir, les parents ou les personnes autorisées à récupérer l'enfant (mentionnées sur la fiche d'inscription) doivent s'assurer que le personnel a noté son départ.

Rappel : L'entrée de l'accueil périscolaire se fait par la rue César Mulon et **non pas par l'école.**

TARIFS 2021-2022 / GARDERIE DU MATIN (de 7h15 à 8h50) ET DU SOIR (de 16h30 à 18h30)

COMMUNE	MATIN	SOIR	HORS COMMUNE	MATIN	SOIR
Tarif régulier (au ¼ d'heure) *	0.35 €	0.45 €	Tarif régulier (au ¼ d'heure) *	0.40 €	0.50 €
Tarif occasionnel (au ¼ d'heure) **	0.40 €	0.50 €	Tarif occasionnel (au ¼ d'heure) **	0.50 €	0.60 €

* Le tarif régulier s'applique automatiquement dès lors que l'enfant cumule 9 heures de présence mensuelle. Ce seuil est remis à zéro chaque début de mois.

**Le tarif occasionnel s'applique pour une fréquentation inférieure à 9 heures de présence mensuelle. Ce seuil est remis à zéro chaque début de mois.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Horaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h15 – 8h50	Accueil du matin (service périscolaire)			
8h50 – 12h	Prise en charge des enfants par les enseignants à partir de 8h50 / Classe (9h - 12h)			
12h – 13h20	Pause méridienne			
13h20 – 16h30	Prise en charge des enfants par les enseignants à partir de 13h20 / Classe (13h30 - 16h30)			
16h30 – 18h30	Accueil du soir (service périscolaire)			

La prise en charge d'enfant(s) par l'équipe périscolaire déclenchera automatiquement une facturation (que l'enfant soit inscrit ou non).

Projet éducatif et pédagogique du service

Le contenu est disponible sur le site internet de la commune :

<http://www.corseul.fr>

Rubrique enfance



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

- Article 1** Dès la sortie de la classe, les enfants doivent se ranger 2 par 2 et se rendre à la cantine sans courir, ni se bousculer, ni se doubler.
- Article 2** Les enfants devront entrer dans la cantine sans courir et sans crier.
- Article 3** Les enfants devront avoir une place fixe à la rentrée.
- Article 4** Les enfants qui viendront occasionnellement se mettront aux places disponibles.
- Article 5** Les jeux sont interdits à l'intérieur de la cantine. Les jouets et objets dangereux sont interdits. Les personnels sont habilités à les déposer en mairie où les parents devront les récupérer.
- Article 6** Les enfants devront parler à voix modérée.
- Article 7** Si les parents prévoient des serviettes de table, elles devront être marquées.
- Article 8** Le gaspillage de la nourriture ne sera pas toléré (jeter la nourriture, ...).
- Article 9** Les enfants devront ranger leur chaise en partant.
- Article 10** Les enfants devront sortir en ordre et le retour à l'école devra se faire dans les mêmes conditions qu'à l'article 1.
- Article 11** Les enfants devront respecter tout le personnel quelle que soit sa fonction.
- Article 12** Toute réclamation concernant la cantine sera à formuler uniquement à la mairie et par écrit.
- Article 13** Tout manquement à la discipline sera sanctionné par l'attribution de points de pénalités. Si récidive le nombre de points est doublé.

Un barème a été établi en fonction de la gravité de l'acte :	Les sanctions sont les suivantes :
<ul style="list-style-type: none"> o Dégradation de matériel : 2 points o Gaspillage de la nourriture : 2 points o Violence verbale ou physique : 3 points o Non-respect du personnel : 4 points 	<ul style="list-style-type: none"> o 4 points : avertissement écrit o 8 points : convocation des parents et de l'enfant devant Mr le Maire o 12 points : exclusion d'une semaine de 4 jours ou 5 jours

Ces sanctions sont valables sur l'ensemble de l'année scolaire. De simples changements de place pourront se faire en fonction des comportements.

TARIFS 2021 / 2022 - RESTAURANT SCOLAIRE

REPAS	COMMUNE	HORS COMMUNE	<p>Facturation : Les repas pris en septembre 2021 seront facturés au mois d'octobre 2021.</p> <p>La facturation est mensuelle en fonction du nombre de repas pris et des absences constatées et justifiées lors du mois précédent.</p> <p>Toute absence injustifiée sera facturée (<i>justificatifs recevables : certificats médicaux, ordonnances médicales, attestation d'un juge ou d'un praticien</i>).</p> <p>En cas d'absence prévisible, la mairie doit absolument être prévenue une semaine auparavant.</p> <p>Toute absence pour maladie devra être signalée SIMULTANÉMENT à l'école et à la mairie, avant 9h, par téléphone ou par mail : contact@corseul.fr</p>
Tarif abonné	3,00 €	3,40 €	
Tarif occasionnel <i>Inscription en mairie 48h avant la date du repas</i>	4,00 €	4,50 €	
<p>Paiement : - par prélèvement mensuel (choix non modifiable en cours d'année) - par une facture envoyée directement au domicile des parents pour les non-prélevés, avec un échéancier fixé en début d'année scolaire et étalonné en fonction du nombre de jours d'école du mois précédent (en prenant en compte des absences justifiées).</p>			